



*Faites passer l'in***FO** du
SY.N.P.A.-FO.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION

Le 14 mai 2009

Elections des Représentants du Personnel AXA FRANCE

Le 14 mai, vous allez élire vos représentants Force Ouvrière dans AXA France.
Le personnel commercial est appelé à voter par correspondance.

Vous venez de recevoir votre matériel de vote en deux envois séparés,
1 pour élire vos représentants au CE (comité d'établissement), 1 pour élire vos « délégués du personnel ».

Nous vous préconisons de lire attentivement les modalités de vote.
Comme vous l'avez constaté, et comme inscrit clairement en haut à gauche de l'enveloppe préaffranchie
deux huissiers sont commis pour réceptionner votre vote,
1 pour les « Délégués du Personnel », 1 pour les représentants au CE.

Soyez vigilants car toute erreur rendrait votre vote nul!

N'attendez pas!
Votre vote doit être réceptionné avant le 14 mai,
alors faites votre envoi dès aujourd'hui!

**Pour être assurés d'avoir un syndicat à vos cotés,
un Syndicat Libre, un Syndicat Indépendant
refusant le bon de financement patronal,
un Syndicat résolument tourné vers
la défense exclusive des intérêts des salariés,
vous devez contribuer à ce que Force Ouvrière,
soit, et de loin, la première Organisation Syndicale.**



Si, à ce jour, vous, ou certains de vos collègues n'avez pas encore reçu votre matériel de vote, contactez votre délégué Force Ouvrière qui vous indiquera la marche à suivre!

Un vote d'importance... Pour la défense des salariés !

Les élections des représentants du personnel dans AXA France vont revêtir cette année une dimension toute particulière et capitale pour le syndicalisme Libre et Indépendant que Force Ouvrière incarne.

En effet, la loi dite de rénovation de la démocratie sociale du 20 Août 2008 qui n'est en fait que la reprise de la position commune signée par le MEDEF, la CFDT CGT, modifie en profondeur les règles de représentativité syndicale.

Désormais pour être représentatif au niveau de l'entreprise, les organisations syndicales devront réaliser 10% des suffrages valablement exprimés lors du premier tour de l'élection des membres titulaires du comité d'établissement (cadres et non cadres).

En cas de non atteinte de ce seuil fatidique, la ou les organisations syndicales concernées ne pourraient participer aux négociations et se verraient quasi interdites de diffuser nationalement les tracts à destination du personnel commercial.

Le caractère coercitif de la loi, voulue par la CFDT et la CGT, prend une forme particulière au niveau d'AXA puisque la mesure de « l'audience » ne se limite pas qu'à cette seule expression.

Pour être représentatif auprès du personnel commercial, il sera nécessaire de réaliser 10% de l'audience, non pas auprès des 4 000 commerciaux, mais sur l'ensemble des 16 000 salariés d'AXA France.

Il s'agit là d'une drôle de conception de la démocratie ! Les signataires de l'accord préélectoral étant d'accord avec ce principe (c'est étonnant !), Il se pourrait bien que certains des arroseurs soient.....les premiers à être arrosés, même si nous ne le souhaitons à personne !

En élargissant la représentativité des commerciaux à l'ensemble du personnel Administratif cadre et non cadre, la direction et ses partenaires entendent, du fait de notre représentation moins affirmée dans le PA que dans le PC, faire taire la voix de Force Ouvrière, première organisation syndicale dans le personnel commercial chez les non cadres.

Par ce mécanisme, même en demeurant la première organisation syndicale auprès du personnel commercial, la direction compte nous bouter hors du champ des négociations. Par cette manœuvre elle espère nous priver de notre expression syndicale, qui demeure, qu'on le veuille ou non, la dernière à être véritablement libre et indépendante ! D'ailleurs, Olivier POTELLET, directeur du réseau commercial n'hésite pas à dire que nous sommes les seuls à lui résister !

Pour ces raisons, il est donc essentiel que le vote des commerciaux se porte massivement sur les candidats Force Ouvrière, que ce soit pour l'élection des membres du comité d'établissement, bien sûr, mais aussi pour l'élection des délégués du personnel.

C'est pour cela que vous devez faire de Force Ouvrière et de loin, dans le personnel commercial la première organisation Syndicale pour être assurés, quoiqu'il arrive, d'avoir un syndicat à vos cotés, un syndicat Libre, un syndicat Indépendant refusant le bon de financement patronal, un syndicat résolument tourné vers la Défense exclusive des intérêts des salariés !

Alors, pour s'éviter toute mauvaise surprise,

VOTEZ ET FAITES VOTER Force Ouvrière !

Le Syndicat Libre, Indépendant et Déterminé !!!!

Assemblée Générale des actionnaires... F.O. interpelle Henri De CASTRIES !

Le 30 avril 2009, jour de l'assemblée générale des actionnaires du groupe AXA, le SYNPA FO a distribué un tract sous forme de lettre ouverte à Henri De CASTRIES.

Ci-dessous le texte diffusé.

A.G. DES ACTIONNAIRES 30 AVRIL 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les dirigeants,

Depuis la fusion AXA/UAP le réseau commercial salarié d'AXA France n'a cessé de voir sa situation se dégrader, au point de s'interroger sur **la volonté réelle** de la direction d'en assurer la pérennité.

Depuis 2001, plus de 5600 salariés commerciaux sont passés dans la lessiveuse AXA, usés par les pressions, les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, le flicage maintenant quasi permanent, dans des conditions de rémunérations qui sont inverses à l'accroissement du temps de travail.

En effet, la rémunération des chargés de clientèle, qui composent l'essentiel des commerciaux, est passée de 26 771 € brute en 2001 à 28 500 € en 2008, soit une progression d'à peine 6,5 % en 8 ans alors que l'inflation sur la même période flirte avec les 15%.

Concrètement, cela signifie, malgré une augmentation de la charge et du temps de travail, que les commerciaux, véritables poumons économiques de l'entreprise, ont vu leur pouvoir d'achat baisser de près de 10% sur ladite période.

La crise que nous traversons, vous le savez Monsieur le Président, n'est pas de nature à favoriser l'activité économique et par conséquent les affaires.

Vous le savez d'autant mieux que vous-même n'avez pas été en mesure d'atteindre vos objectifs pour cette année 2008, cela s'est d'ailleurs traduit par une baisse de votre part variable. Un commercial en pareilles circonstances ne serait pas à l'OMP (Obligation Minimale de Production), il se trouverait, par conséquent, en situation de perdre son emploi ; ceci, vous le comprendrez, n'a rien d'anodin surtout en cette période !

C'est pour ces raisons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les dirigeants, que notre organisation a écrit en novembre 2008 au Directeur du Réseau Commercial Salarié pour lui faire part de notre inquiétude vis-à-vis du personnel commercial tout en lui demandant, notamment, d'arrêter les procédures de licenciements.

Nous sommes en avril 2009, et ce dernier n'a toujours pas jugé utile de répondre à nos sollicitations ! Ceci est totalement effarant et en contradiction totale avec les valeurs, pourtant mises en avant par l'entreprise (Disponible, Attentionné et Fiable), qui sont censées faire d'AXA un Employeur de Référence !

Et pourtant, cette crise, qui est loin d'être finie, affecte, chaque jour, encore un peu plus les perspectives de réalisations d'affaires.

Comme pour vous, Monsieur de Castries, enfin pas tout à fait tout de même, les objectifs assignés aux commerciaux, dans un contexte compliqué, sont difficilement atteignables. En période normale, 50% des collaborateurs ne les atteignent pas, alors en période de crise et même dotés de la meilleure des volontés, cela s'avère encore plus difficile, et vous le savez, désormais, mieux que quiconque !

Le Directoire d'AXA a d'ailleurs fort bien compris la situation, et c'est très certainement pour ces raisons qu'il a décidé d'augmenter votre fixe annuel de 20% pour le passer de 500 000 à 600 000 €.

Connaissant l'attention toute particulière que vous portez aux respects des valeurs et principes fondamentaux que promeut l'entreprise, et notamment ceux relevant de l'égalité de traitement, nous vous demandons de bien vouloir, comme pour vous, faire en sorte que les fixes des Commerciaux d'AXA (Chargés de clientèle, Responsables de clientèle, des animateurs et des inspecteurs conseils) soient non compensables et soient revalorisés dans les mêmes proportions, ce qui porterait le fixe des chargés de clientèle de 1322 € brut à 1587 € brut soit en net à peine 1 190 €. Vous le constaterez, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les dirigeants, cela n'a rien d'un luxe, il s'agit juste d'une urgence sociale !

Monsieur le Président, s'agissant de cette revendication et de l'arrêt des licenciements, c'est à vous en qualité de président de répondre.

Le Syndicat National des Producteurs d'Assurances Force Ouvrière.

**Pour toute demande, nous sommes à votre écoute,
alors n'hésitez pas à nous contacter!**

Région Ouest :

ANKERMANN Gérard (14)	Tel : 06 79 70 58 93
BRAND Fabrice (35)	Tel : 02 99 09 33 42
BELLIOT Patrice (44)	Tel : 06 08 61 05 90
CHAUVIN Christine (44)	Tel : 06 10 96 50 95
DI MAURO Marc (41)	Tel : 06 86 07 85 31
DITTIERE Patrice (49)	Tel : 02 41 54 22 55
LE TIEC Philippe (35)	Tel : 02 99 59 36 08
MARANGONI Delki (50)	Tel : 02 33 05 82 61
MIROUX Yvan (44)	Tel : 06 72 74 33 06
MOY Marylène (29)	Tel : 02 98 73 34 89
PESCHE Alain (53)	Tel : 06 07 29 33 73



Région Nord Est :

BELGERI Régis (88)	Tel : 03 29 09 43 09
GENSSE Philippe (80)	Tel : 06 63 42 79 73
FESSARD Didier (08)	Tel : 03 24 37 78 33
FLAMENT Philippe (59)	Tel : 06 12 38 72 98
GONTIER Daniel (80)	Tel : 03 22 20 36 22
JACQUES James (55)	Tel : 03 29 88 30 85
JAMBON Pierre (21)	Tel : 06 07 53 70 47
HERRMANN Roland (67)	Tel : 03 88 33 22 03
MARTIN Evelyne (62)	Tel : 06 17 67 67 15
MORITZ Thierry (21)	Tel : 06 03 88 01 45
MÜLLER Franck (55)	Tel : 03 29 86 11 61
PETIT Christian (62)	Tel : 06 08 48 16 21
VIGNAUD Daniel (21)	Tel : 06 11 57 33 82
WAUTHY Didier (80)	Tel : 06 07 26 72 95

Ile de France

ALTINDAG Hasan (95)
Tel : 06 08 53 27 89

CHAPUT Catherine (93)
Tel : 01 43 84 36 20

MORNET Henri (93)
Tel : 06 19 96 45 95

SCHWARTZ Laurent(77)
Tel : 06 88 31 71 60

Région Sud-ouest

BERGERAT Laurent (87)	Tel : 06 17 28 84 31
CHAUX Pierre (87)	Tel : 06 20 95 79 06
DUCOS Muriel (65)	Tel : 06 23 59 77 72
GAZEAU Anne-Lise (16)	Tel : 06 82 91 20 28
HABAROU Marielle (65)	Tel : 06 10 32 32 45
LIZZOLA Alain (32)	Tel : 06 21 19 95 82
ROQUEBERT Colette (31)	Tel : 06 73 70 99 04
PERDUCAT Pascal (33)	Tel : 06 07 59 70 04
STAAL Hervé-Noël (33)	Tel : 06 87 29 21 85

Région Sud-est

BONTHOUX Pierre (13)	Tel : 06 12 34 25 31
ETIENNE Guy (69)	Tel : 06 75 06 52 10
FERRARI Eric (06)	Tel : 06 11 74 97 76
GIOVANNELLI Michel (13)	Tel : 06 11 25 17 88
LUCCHINI Marc (20)	Tel : 06 11 89 25 17
MARTIN Patrick (69)	Tel : 04 78 97 21 26
THOMAS Marie- Hélène (84)	Tel : 06 18 03 82 71
VADROT-GALDIES E. (71)	Tel : 06 68 47 40 63

